

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2855 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DABJI - Bouachour

Date de naissance : 20/06/1949

Adresse : La Rue Naderz Thami APP 5, 3^e étage

M.A. 2013, Hay Hammam - Casablanca

Tél. : Total des frais engagés : 140,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

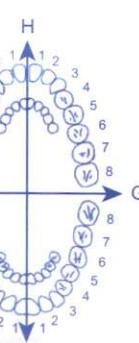
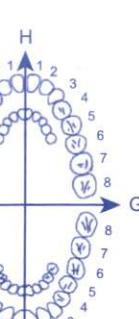
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>DUO MEDICAL</i> Résidence de la Gare Médecin : Dr. J. L. G. T. C. Tél. : 05 21 37 10 93 GSM : 06 61 43 71 93	2011-03-10	2	Contours x 25	bandlettes glycées		140,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



DUO MEDICAL

Equipement Médical, Paramédical
Orthopédie, Appareil diabète,
Chirurgical, Parapharmacie

Facture N° : 2023206

DATE	CLIENT	PAGE
07/10/2023	P004	1

MR DABJI BOUCHAIB

CASABLANCA

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	Prix Uni. TTC	Montant TTC	% TVA
B-R009	CONTOUR PLUS X 25	2	70.00	140.00	20.00

ARRETE LA PRESENTE FACTURE A L SOMME DE :

cent quarante dirhams

DUO MEDICAL
Résidence Abouab Oum Errabii
Magasin N°9 - El Oulfa - Casablanca
Tél.: 0522 91 08 52/90 40 34 - Fax: 0522 91 08 53
GSM : 06 61 43 71 99

TOTAUX

H.T. : 116.67

T.V.A. : 23.33

NET A PAYER

140.00



Résidence Abouab Oum Errabii Magasin N°9
Hay El Oulfa - R.C. Casa N° 78177 - T.V.A N° 732935
Taxe professionnelle N° 35004577 - I.F. N° 02221469
C.N.S.S. N° 2570697 - I.C.E. N° 001657783000024
Compte N°0109400001200143 (agence BMCI Casa Hay Hassani)

Tél.: +212 522 90 40 34
+212 522 91 08 52
Fax : +212 522 91 08 53
Lhaj-hamid@hotmail.fr

Contour™ plus

Bandelettes réactives

Utilisation prévue : Les bandelettes diabétiques et les professionnels de sa

Résumé : Les bandelettes réactives CONTOUR™PLUS. Les lecteurs de glycémie

Conservation et utilisation :

- Conserver les bandelettes réactives dans leur emballage jusqu'à l'ouverture.
- **Conserver les bandelettes réactives dans leur emballage jusqu'à l'ouverture immédiatement après l'ouverture.**
- Bien se laver et se sécher les mains.
- Ne pas utiliser les bandelettes réactives si la date de péremption est dépassée. La date de péremption est indiquée sur l'étiquette du flacon et sur l'emballage.
- Si le lecteur de glycémie et/ou les bandelettes réactives sont exposés à des températures extrêmes, attendre 20 minutes pour leur permettre de se réchauffer ou de refroidir avant d'utiliser le lecteur CONTOUR™PLUS correspondant au lecteur CONTOUR™PLUS.
- **Les bandelettes réactives sont à jeter si elles sont ouvertes et non utilisées.**
- A l'ouverture de l'emballage des bandelettes réactives, veiller à bien fermer le bouchon du flacon. Si le bouchon n'est pas bien fermé, si le bouchon n'est pas intact, si le bouchon n'est manquant, abîmé ou cassé, contacter le service clientèle ou un centre d'assistance.



À utiliser avec tous les
lecteurs CONTOUR™PLUS

**NO
CODING**
SANS CODAGE

ées à être utilisées par les patients
mique, sur sang total.

ées avec tous les lecteurs de glycémie
ure quantitative du glucose sanguin.

0 °C et 30 °C.

ent. Veiller à toujours bien fermer le

réactives.

date de péremption est imprimée sur

température à une autre, attendre
d'effectuer un test de glycémie. Dans
de températures de fonctionnement

delettes réactives.

Bouchon du flacon de bandelettes est
actives. S'assurer qu'aucun élément
pièces de recharge ou une demande

Consultez le manuel d'utilisation du lecteur de glycémie CONTOUR™PLUS

Contour™ plus

Bandelettes réactives

Utilisation prévue : Les bandelettes diabétiques et les professionnels de sa

Résumé : Les bandelettes réactives CONTOUR™PLUS. Les lecteurs de glycémie

Conservation et utilisation :

- Conserver les bandelettes réactives dans leur emballage jusqu'à l'ouverture.
- **Conserver les bandelettes réactives dans leur emballage jusqu'à l'ouverture immédiatement après l'ouverture.**
- Bien se laver et se sécher les mains.
- Ne pas utiliser les bandelettes réactives si la date de péremption est dépassée. La date de péremption est indiquée sur l'étiquette du flacon et sur l'emballage des bandelettes.
- Si le lecteur de glycémie et/ou les bandelettes réactives sont exposés à une température inférieure à 0 °C ou supérieure à 30 °C, attendre 20 minutes pour leur permettre de se réchauffer ou de refroidir avant d'utiliser le lecteur et les bandelettes réactives correspondant au lecteur CONTOUR™PLUS.
- **Les bandelettes réactives sont à jeter si elles sont ouvertes et non utilisées.**
- A l'ouverture de l'emballage des bandelettes réactives, veiller à bien fermer le bouchon du flacon. Si le bouchon n'est pas bien fermé, si le bouchon n'est pas présent, manquant, abîmé ou cassé, ou si le bouchon n'est pas correctement installé, contacter un centre d'assistance.



À utiliser avec tous les
lecteurs CONTOUR™PLUS

**NO
CODING**
SANS CODAGE

ées à être utilisées par les patients
mique, sur sang total.

ées avec tous les lecteurs de glycémie
ure quantitative du glucose sanguin.

0 °C et 30 °C.

ent. Veiller à toujours bien fermer le

réactives.

date de péremption est imprimée sur

température à une autre, attendre
d'effectuer un test de glycémie. Dans
de températures de fonctionnement

delettes réactives.

Bouchon du flacon de bandelettes est
actives. S'assurer qu'aucun élément
pièces de recharge ou une demande

Consultez le manuel d'utilisation du lecteur de glycémie CONTOUR™PLUS